

Questions orales

mées, combien de membres du personnel seront mis à pied? Jusqu'à quel point les frais d'inscription et la dette des étudiants augmenteront? Combien d'étudiants ne pourront plus poursuivre leurs études?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voici un autre exemple des tactiques que conçoivent les députés d'en face pour semer la crainte.

Pour ce qui est de la question du député, les transferts aux provinces relatifs au financement des programmes établis ne sont assortis d'aucune condition. Les provinces peuvent en faire ce qu'elles veulent, elles ne sont pas tenues de les affecter à des fins particulières.

Comme l'a signalé le premier ministre, nous continuerons d'assurer un financement direct; cela demeurera inchangé. Le député doit toutefois comprendre que les transferts aux provinces ont augmenté et qu'ils continueront d'augmenter chaque année. Cette augmentation sera en moyenne de trois pour cent.

Mme Clancy: La Nouvelle-Écosse aura 80 millions de dollars de moins.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, la députée de Halifax dit que c'est 80 millions de dollars de moins. Si elle vérifie bien les chiffres, elle verra que les transferts à la province de la Nouvelle-Écosse augmenteront de plus de 4 p. 100 l'année prochaine.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les autochtones de tout le Canada sont abasourdis et consternés par la décision du gouvernement fédéral de réduire de 100 millions de dollars les programmes destinés aux Indiens et aux Inuit, et le budget du secrétariat d'État de 44 millions. C'est vraiment une honte, lorsque l'on sait que les discours du Trône et les publications sur papier glacé du gouvernement se vantent de la volonté du gouvernement fédéral de donner aux autochtones leur autonomie.

Je voudrais que le ministre des Finances nous dise pour quelles raisons il impose un tel fardeau aux autochtones du Canada? Pourquoi le ministre des Finances punit-il les autochtones pour sa mauvaise gestion de l'économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée exagère les conséquences du budget. Il y a un bon nombre de programmes destinés aux autochtones qui ne seront pas touchés. D'autres verront leur croissance limitée à 5 p. 100. Donc, en fait. . .

Mme Clancy: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ma collègue de Halifax ne peut pas garder la bouche fermée. Je suis en train de répondre à la question.

M. le Président: La députée de Western Arctic.

• (1500)

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Finances. Le 9 février dernier, le gouvernement a proclamé son soutien à l'Année internationale de l'alphabétisation. En termes ronflants, il a dit vouloir prendre l'initiative en s'attaquant au problème de l'analphabétisme. Or, il a annoncé hier une réduction de 16 p. 100 des programmes d'accès à la radiodiffusion dans le Nord et la suppression complète de tous les programmes des communications sociales des autochtones et de tous les journaux autochtones. Pourquoi le ministre des Finances revient-il sur la promesse que son gouvernement a faite aux autochtones du Canada. Pourquoi fait-il preuve d'autant de duperie et d'injustice à leur endroit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à mettre les choses au clair pour la gouverne de la députée. Le financement de 24 millions de dollars par année sera maintenu. Il ne sera pas visé par le budget. Les programmes d'enseignement à l'intention des autochtones ne seront pas touchés non plus. On continuera toujours d'affecter 736 millions par année à ce chapitre.

Mme Blondin: J'ai demandé ce qu'il en était de ce programme.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): On entend mieux quand on ne parle pas. On dépensera 736 millions de dollars par année au titre des programmes d'enseignement à l'intention des autochtones. Nous respectons notre promesse parce que nous comprenons les besoins des autochtones en la matière.

M. Len Taylor (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait pertinemment que Petro-Canada a été créé en 1975, afin de réaliser un objectif d'intérêt public bien précis, à savoir assurer la sécurité énergétique des Canadiens. Or, cet objectif n'est pas moins important à l'heure actuelle qu'il ne l'était en 1975.

Ma question s'adresse au ministre des Finances qui, hier, a annoncé une privatisation spéciale de cette société nécessaire et rentable. Le ministre des Finances pourrait-il nous préciser qui décide du programme du gouvernement? Pourquoi est-il si décidé à prendre cette mesure régressive qui permettra à des multinationales dominées par les intérêts étrangers de décider une fois de plus de l'avenir énergétique du Canada?